Règlement du festival

LEVER DE RIDEAU A MONTBERON

1. Les organisateurs

La ‘’Compagnie Du Mont Beron’’ association de théâtre amateur, loi 1901, située à Montberon, et adhérente à la FNCTA, est l’organisatrice du festival.
Ce festival est soutenu par la commune de Montberon et la FNCTA.

2. Principe

Ce festival se déroulera du 2 au 4 octobre 2026 à la salle des fêtes de Montberon, 13 avenue de Cendry, Montberon 31140.
Il est ouvert aux troupes de théâtre amateur (adolescents ou adultes), adhérentes à la FNCTA. Elles devront présenter un spectacle abouti, joué depuis plusieurs représentations.

3. Décor et régie

Les spectacles sont présentés dans une salle de capacité de 250 places.
Les dimensions de plateaux sont les suivantes :

Scène : 11m /6m

Coulisse jardin : 4m/4 Coulisse cour : 4m/4

La salle est équipée en matériel, son et éclairage. Chaque troupe s'engage à s'adapter à ce matériel.
Toutefois si le spectacle nécessite un équipement spécial (poursuite, stroboscope, lumière noire, vidéo- projecteur...) la troupe devra le fournir et l'installer en accord avec le régisseur de la salle, préalablement averti.
Chaque troupe apporte ses décors et accessoires e s'oblige à venir avec ses techniciens pour les décharger, les monter et les démonter en respectant le temps précisé sur le dossier de candidature.

4. Planning des plateaux

Par égard pour le public, les horaires des représentations devront être respectés. Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation, dans le laps de temps indiqué sur la fiche d'inscription, afin de permettre au spectacle suivant de s'installer dans les temps impartis dans le programme.

5. Participation

Ce festival ne décerne ni prix ni récompense.
Les comédiens et les techniciens des troupes participantes bénéficient de l'entrée gratuite à un spectacle du festival. S'ils veulent assister à d'autres spectacles, le prix de la place leurs sera proposé au tarif symbolique de 1€.
Les comédiens et techniciens bénéficient également de la restauration prévue.
Une indemnité forfaitaire de transport est également prévue pour les déplacements aller/retour de plus de 300 km.

6. Programmation

Le festival a lieu à la salle des fêtes de Montberon (31140), sise 13 avenue de Cendry.

La programmation est à l'initiative des organisateurs. Elle prend en compte :

- La qualité de la pièce
- Sa durée de la pièce
- Le temps de préparation et de démontage
- La préférence des jours de passage (nous vous remercions de noter plusieurs choix de jours ou d'heure dans le dossier de candidature)

Les résultats de la sélection seront notifiés par mail dans les meilleurs délais aux candidats, lesquels s'engagent à retourner dans les quinze jours par retour de mail la confirmation de leur participation.

Ils devront également envoyer un chèque de caution de 80€ à l'ordre de "la Compagnie du Mont Beron", 10 rue de Soubié 31140 Montberon.

Ce chèque de caution ne sera débité que si la troupe ne respecte pas le règlement et ses engagements, une fois la programmation définitive établie sauf cas avéré de force majeure.

Ce chèque sera restitué une fois la représentation passée.

7. Droits d'auteur – Responsabilité

La troupe doit fournir aux organisateurs, lors de sa candidature, une copie de l'autorisation SACD de jouer valide à la date du festival.

Les droits d'auteur et de traducteur sont à la charge des organisateurs.

Ces derniers ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des vols qui pourraient subvenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile et fournir une copie de l'attestation d'assurance.

8. Dossier de candidature

Les pièces demandées pour candidater sont :

- Le dossier de candidature dûment rempli et signé
- Le règlement signé
- 5 ou 6 photos du spectacle
- Un lien vers un extrait ou une captation de la pièce entière
- Une présentation de la compagnie
- L'autorisation SACD
- L'attestation d'adhésion à la FNCTA
- L'attestation de responsabilité civile pour 2026

Le chèque de caution sera demandé ultérieurement aux compagnies retenues.

Le dossier de candidature complet est à renvoyer avant le 15 février 2026 par mail de préférence à l'adresse lacompagniedumontberon@gmail.com ou par courrier à l'adresse ci-dessous :
La Compagnie du Mont Beron 10 rue de Soubié 31140 Montberon.

9. Annulation

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le festival.

Je soussigné(e), ... responsable de la compagnie....., s'engage à respecter le règlement du Festival Lever de Rideau à Montberon en vigueur. En particulier, je certifie sur l'honneur qu'aucun des comédiens susnommés n'a exercé une activité du spectacle vivant à titre professionnel, dans sa spécialité, durant les cinq années précédant le festival à la date d'inscription (*Cette restriction ne concerne ni le metteur en scène, ni les techniciens)*. De même, j'engage la compagnie à se rendre disponible aux dates qui lui seront proposées.

Le..... à.....
Signature précédée de la mention 'lu et approuvé'' (obligatoire)